

Image not found or type unknown



SEPARATION DE BIEN SAISIE ENCHERE

Par **perruchon**, le **09/01/2013** à **17:32**

BONJOUR
MON PERE A FAIT UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE ET DOIT 80 000 EURO. DEPUIS 20 ANS
LE LIQUIDATEUR A SAISIE LE BIEN IMMOBILIER, UNE MAISON ET UN CHALET, QUI FONT UN LOT.
NOUS LUI AVONS DEMANDER DE POUVOIR SEPARER LE CHALET POUR LE VENDRE 170 000 EURO ET PAYER LA DETTE DE 80 000 EURO POUR GUARDER LA MAISON ET IL A REPONDU QUE SA FAISAIT TROP D'ALEAS ALORS IL NE VEUT PAS ET CONTINUE LA MISE EN VENTE AUX ENCHERE QUI AURA LUI AVANT UN AN
SVP .A T IL LE DROIT .QUE FAIRE.
MERCI.
CORDIALEMENT